

Réunion des gestionnaires

17 septembre 2015

- **Ressources humaines**

RIFSEEP

régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel

- Références réglementaires:
- décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel + arrêtés d'application aux ADJENES, aux SAENES et aux AAE ;
- Circulaire FP/DB du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP ;
- Projet de circulaire DGRH ;
- Un dispositif indemnitaire unique ;
- Un dispositif indemnitaire articulé autour de 2 indemnités :
 - IFSE
 - CIA

Mise en œuvre et calendrier

1) Personnels concernés : ensemble des personnels ATSS

1^{ère} vague au 1^{er} septembre 2015 : AAE, SAENES, ADJENES

2^{ème} vague au 1^{er} novembre 2015 : Médecins de l'EN et Médecins CT

3^{ème} vague au 1^{er} janvier 2016 : CTSS, INFENES, ITRF, AENESR

2) Principes :

- Répartition fondée sur une cartographie déclinée par corps;
- Cartographie établissant des groupes de fonctions;
- Mise en œuvre de la garantie indemnitaire;
- Fixation de montant plancher et plafond de l'IFSE.

Exemple de cartographie AAE

Groupe 1: fonctions d'encadrement supérieur	En EPLE: adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent-comptable d'au moins 7 EPLE
Groupe 2 : fonctions d'encadrement à responsabilité et /ou technicité importantes	En EPLE: adjoints gestionnaires exerçant les fonctions d'agent comptable d'au plus 6 EPLE.
Groupe 3 : fonctions d'encadrement intermédiaire	En EPLE: adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agents comptables de moins de 3 établissements Fondé de pouvoir Adjoint gestionnaire d'un EPLE de 4ème ou 4ème exceptionnelle
Groupe 4 : fonctions usuelles	Aucune listée en EPLE mais en SA, chargé de gestion par exemple.

Exemple de cartographie SAENES

Groupe 1 : fonctions d'encadrement et/ou à responsabilités particulières	En EPLE: adjoint gestionnaire d'EPLE Fondé de pouvoir d'un agent comptable
Groupe 2: fonctions d'encadrement ou à technicité particulière	Chef de pôle Fonctions administratives complexes
Groupe 3 : fonctions usuelles	Chargé de gestion Assistant/secrétaire

BAREMES

1- barème de réduction d'ancienneté :

- Constat : le barème de 2012 attribue un nombre de mois au-delà des 90 % réglementaires
- 2 GT réunis avant l'été, nouveaux barèmes votés lors des prochaines CAPA
- Nouveaux principes d'attribution:
- nb de mois à répartir: 90 % de l'effectif du corps
- 30 % de l'effectif se voit attribuer 2 mois.

BAREMES

- Réductions attribuées par grade et par échelon en fonction de l'ancienneté cumulée par échelon. Attribution des deux mois aux agents ayant la plus grande ancienneté dans l'échelon.
- En cas d'égalité, AGS, ancienneté de grade puis âge.
- Si reliquat: répartition par grade à l'agent le plus âgé quel que soit l'échelon.
- Si égalité entre deux agents : AGS puis échelon le plus élevé.
- Corps concernés: SAENES, ADJENES, INFENES.
- À compter de la campagne 2014-2015.

BAREMES

2- barèmes de promotion

Concernent les promotions par LA et TA :

- LA AAE et SAENES
- TA APAE, SAENES classe ex, classe sup, ADJENES 1^{ère} classe, P1, P2, INFENES classe sup et HC, AS principal.
- GT réuni le 16 juin 2015
- Nouveau GT prévu le 10 novembre 2015
- Principes: tenir compte des parcours professionnels, de l'exercice de fonctions techniques, du positionnement dans l'institution, de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle.
- Nouveaux barèmes soumis à l'avis de la CAPA de juin et appliqués à la prochaine campagne de promotion en 2016.
- Échéance à venir: révision du barème de mutation
- Calendrier: prochaine campagne de mutation

- **Santé sécurité au travail**

COORDONNÉES DES ACTEURS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Denis SARRADIN
isst@ac-caen.fr

**CONSEILLÈRE ACADÉMIQUE DE
PRÉVENTION** Sophie BOIVIN
conseiller-prevention@ac-caen.fr

Chargé de prévention incendie
preventionincendie@ac-caen.fr

**Coordonnateur académique
Risques Majeurs**
risquesmajeurs@ac-caen.fr

MEDECINE DE PREVENTION

medecin-personnels@ac-caen.fr

SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS
ctr-social@ac-caen.fr

CONSEILLER DEPARTEMENTAL DE PREVENTION

**ASSISTANT DE PREVENTION
DE CIRCONSCRIPTION**

**ASSISTANT DE PREVENTION
D'EPL**

La version dématérialisée du Registre Santé et Sécurité au Travail

- ◆ Pour **saisir** les observations ou les problèmes concernant :
 - des événements accidentels
 - des risques
 - des améliorations des conditions de travail.
- ◆ Pour **tout personnel** ayant une adresse académique.
Prévoir une version papier pour les autres personnels et usagers.
- ◆ **Visa** et **suivi** par le chef d'établissement.
- ◆ **Information obligatoire** pour tous les personnels.
- ◆ Accès par <http://extranet.ac-caen.fr/arena/>
Menu « Référentiels, Intranet et Outils »


Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

- ◆ **Code du travail** : transcription des résultats de l'évaluation des risques et mise à jour annuelle obligatoires.
- ◆ Une analyse globale **et pluridisciplinaire**.
- ◆ L'application **académique** « D.U.E.R » permet :
 - l'édition d'un DUERP actualisé
 - la création du programme d'actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de l'établissement.
- ◆ Accès <https://webetab.ac-caen.fr/arena> pour les chefs d'établissement et les personnels ayant délégation.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté

- ◆ **BO hors série n° 3 du 30 mai 2002.**
- ◆ Une **organisation interne** en cas d'accident majeur (inondation, tempête; transport de matières dangereuses...) permettant :
 - La mise à l'abri des élèves et des personnels
 - L'application des consignes transmises par les autorités.
- ◆ Un **exercice** de simulation annuel (avec observateurs).
- ◆ **Personnes ressources :**
 - Coordonnateur académique (Rectorat) : risquesmajeurs@ac-caen.fr
 - Correspondant départemental Risques Majeurs (DSDEN).

La page SST du site de l'académie de Caen



ACTUALITÉS APPLICATIONS MESSAGERIE ESPACE COLLABORATIF CALENDRIER DE GESTION **RESSOURCES HUMAINES** RESSOURCES PERSO DOCUMENTS (EHS2) +

Mes informations RH

- [Recrutement des personnels d'enseignement non titulaires](#)
- [Assistants d'Éducation \(AED\)](#)
- [Personnels d'éducation et d'orientation](#)
- [Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé](#)
- L'entretien professionnel et l'évaluation des personnels**
 - [Fiche de poste](#)
 - [Les textes réglementaires](#)
 - [L'entretien professionnel](#)
 - [Les guides sur l'entretien professionnel](#)
 - [Le compte rendu de l'entretien professionnel](#)
 - [Le REME](#)
- Retraite**
- Action sociale**
- Santé au travail**
 - Santé et sécurité au travail**
 - [Académie](#)
 - [Calvados 14](#)
 - [Manche 50](#)
 - [Orne 61](#)
- Aide et accompagnement**
- Médiateur académique**

La page SST du site de l'académie de Caen

ACTUALITÉS APPLICATIONS MESSAGERIE ESPACE COLLABORATIF CALENDRIER DE GESTION RESSOURCES HUMAINES RESSOURCES PERSO DOCUMENTS (ENS2) +

Mes informations RH

ACCUEIL

Rechercher

[Ressources humaines](#) > [Santé et sécurité au travail – Académie](#)

Santé et sécurité au travail – Académie

- [Le réseau santé et sécurité au travail](#)
 - [Organisation](#)
 - [Missions](#)
 - [Coordonnées des acteurs du réseau](#)
- [Ressources pour les établissements et les services](#)
- [Les applications académiques](#)
- [Les risques professionnels](#)
- [Les risques environnementaux](#)
- [L'espace des assistants de prévention](#)
- [CHSCT](#)
- [Ressources départementales](#)

- **Actualités financières**

Dem'act :
le déploiement généralisé à la rentrée

Dem'act : le déploiement généralisé à la rentrée

Des textes qui prévoient et encadrent la **dématérialisation** :

- Décret n° 2015-750 du 24 juin 2015
- Arrêtés des 24 juin 2015

Ces nouvelles dispositions sont codifiées : articles R. 421-78-1 et R. 421-78-2 du code de l'éducation

- Édiction sous forme dématérialisée, avec signature électronique, des actes des EPLE
- Transmission des actes par voie électronique aux autorités de contrôle

Dem'act : le déploiement généralisé

- 15 EPLE de l'académie ont expérimenté l'application
- Toutes les autorités de contrôle sont impliquées (DSDEN / rectorat et collectivités de rattachement)
- Une formation dans chaque département (les 18, 21 et 25 septembre)
- Un retour d'expérience dans les bassins d'éducation
- Une équipe pour vous accompagner : des chefs d'établissement, les services chargés du contrôle, la DSI

Dem'act : prise en compte de mesures de simplification

- Suppression de la transmission du budget et DBM au préfet (articles L. 421-11 et R. 421-59).
- Actes de recrutement de personnels : possibilité d'utiliser les actes relatifs aux conventions

A VENIR :

- possibilité de déléguer la validation à l'adjoint gestionnaire
- Intégration de modèles d'avis du CA, d'actes sur les concessions de logement, sur les IMP ...

Dem'act : pour une première mise en œuvre

- Clé OTP et login actifs pour le chef d'établissement
- Un paramétrage au niveau des services et au niveau de l'EPLE
- Un mode d'emploi complet

Les comptes financiers 2014 :

bilan

Comptes financiers 2014 – bilan

- Respect global des délais de transmission ;
- Rapport de gestion et rapport comptable présents (démarche d'analyse) ;
- Codes d'activités globalement conformes ;

- Affectation du résultat
- Des demandes des pièces complémentaires ;
- Suivi des crédits : comptes divers à éviter et des développements de soldes à préciser ;
- Incohérence patrimoine et reflet comptable.

CF 2014 des collèges et EREA : quelques chiffres....

	Fonds de roulement	Jours de fonds de roulement	Taux de non recouvrement	Montant des créances	Charges Service AP
MOINS DE 300 ELEVES (45)	77 361 €	104	6,78%	15 675 €	54 286 €
DE 300 à 600 ELEVES (91)	97 128 €	85	5,28%	21 841 €	80 703 €
PLUS DE 600 ELEVES (9)	118 229 €	66	5,67%	30 529 €	117 220 €
EREA (3)	202 788 €	142	11,82%	31 168 €	87 191 €

CF 2014 des lycées : quelques chiffres....

	Fonds de roulement	Jours de fonds de roulement	Taux de non recouvrement	Montant des créances	Charges Service AP
GENERAUX (Sauf EPLE mutualisateurs) (5)	238 671 €	99	2,43%	27 924 €	117 853 €
GENERAUX, TECHNIQUES ET POLYVALENTS MOINS DE 800 ELEVES (16)	181 458 €	63	7,11%	67 996 €	191 673 €
GENERAUX, TECHNIQUES ET POLYVALENTS DE PLUS DE 800 ELEVES (Sauf EPLE mutualisateurs) (7)	298 128 €	80	2,86%	48 203 €	223 554 €
PROFESSIONNELS ET TECHNOLOGIQUES MOINS DE 400 ELEVES (7)	188 528 €	92	9,52%	46 812 €	126 092 €
LYCEES PROFESSIONNELS ET TECHNOLOGIQUES PLUS DE 400 ELEVES (7)	204 356 €	101	6,68%	38 239 €	198 954 €

Le contrôle interne comptable en EPLE

Le contrôle interne comptable (CIC) en EPLE

Diffusion d'outils au service des EPLE :

- Une cartographie des risques *repère* pour 3 processus :
 - les fonds sociaux,
 - les voyages scolaires,
 - les régies
- Une cotation des risques *repère*
- Des suggestions d'actions à mettre en place pour répondre aux risques identifiés

Le contrôle interne comptable (CIC) en EPLE

Visualisation des grilles et des tableaux mis à disposition

Le contrôle interne comptable (CIC) en EPLE

Proposition : Appui de la DE & des Doss/ du Sevee

*pour accompagner la démarche de CIC au sein
d'une agence comptable / d'un établissement*

Rubrique conseils aux EPLE

Espace EPLE

Ressources académiques
Vie des établissements

- * *Dem'act*
- * *Gestion financière et comptable*
- * *Gestion matérielle*
- * *Ressources humaines*
- * *Vie scolaire*